République Française
Département du Pas de Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2013/120

ARRÊTÉ DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE

OBJET : INSTITUTION D'UNE OBLIGATION D'ARRÊT - STOP - IMPASSE ÉOLE.

- Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,
- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1, L 2213-2,
- Vu le Code de la route et notamment l'article R.415-6 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu la délibération en date du 21 juin 2012 de dénomination de l'Impasse Éole,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers vis-à-vis des véhicules qui quittent l'impasse Éole et qui s'engagent sur la rue des Petits Moulins,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est institué une obligation d'arrêt "STOP" à l'intersection de l'impasse Éole et de la rue des Petits Moulins.

ARTICLE 2 :

La matérialisation de l'arrêt est effectuée par l'implantation d'une signalisation verticale avec un panneau de type « AB4 » et par une matérialisation concomitante de type bande blanche.

ARTICLE 3 :

Les conducteurs circulant de l'impasse Éole vers la rue des Petits Moulins devront marquer un temps d'arrêt et céder le passage aux conducteurs de la rue des Petits Moulins.

ARTICLE 4 :

En cas du non-respect du temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée et sous réserve d'une peine complémentaire, les contrevenants s'exposent à une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à OYE-PLAGE, le 19 novembre 2013

Olivier MAJEWICZ

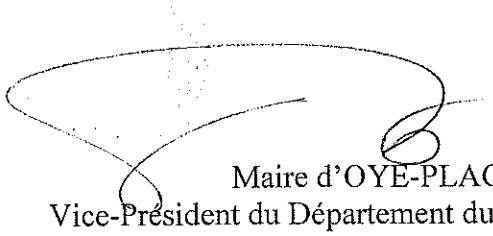

Maire d'OYE-PLAGE
Vice-Président du Département du Pas-de-Calais
Conseiller Général du Canton d'Audruicq

Affiché le 22 NOV. 2013

Adresse postale : **87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone* : **03.21.46.43.43 / 06.38.85.63.16**
Télécopie* : 03.21.46.43.49 / *Adresse électronique : police.municipale@oye-plage.fr